

Comment construire une Europe de la santé ?

Déclaration du groupe CGT-FO

La crise sanitaire que nous traversons a mis au grand jour les vulnérabilités de nos systèmes de santé, qui se sont renforcées sous l'effet des successives politiques de santé publique, hélas enfermées depuis des années dans le seul dogme de l'austérité.

Ces choix ont été chèrement payés tant au niveau économique qu'au niveau social, sans oublier bien sûr les décès qui auraient probablement pu être évités si le choix de supprimer des milliers de lits, dans nos hôpitaux n'avait pas été privilégié.

Nous tenons ainsi, à rappeler, que depuis des années, nous ne cessons de dénoncer et de combattre ces politiques qui dégradent aussi bien la qualité des prises en charge que peuvent fournir les services de santé que les conditions de travail de leurs personnels.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir de voir enfin les pouvoirs publics modifier leurs choix, sous l'effet de cette crise pandémique.

Nous alertons toutefois, sur la nécessité de rester vigilants, car rien n'est définitif et le retour en arrière peut à tout moment reprendre le dessus.

Nous sommes conscients de l'importance de mettre en place une Europe de la santé, car comment faire autrement pour assurer une meilleure santé aux millions d'Européens qui se déplacent librement dans l'espace européen si les systèmes de santé des différents pays ne convergent pas pour offrir les niveaux de soins les plus élevés.

Sans chercher à les détailler, le groupe FO s'inscrit dans la plupart des préconisations que formule cet avis.

Nous pensons qu'il est temps de mettre en place un réel modèle européen de santé, axé sur les valeurs de solidarité et de coopération ; un modèle qui permet à chaque citoyen européen de bénéficier des prestations les plus élevées en matière de soin mais aussi de prévention.

Il faut en effet privilégier une vision globale de la santé en l'intégrant dans son environnement et en tenant compte des multiples facteurs qui peuvent la favoriser ou la dégrader.

A cet égard, il nous semble important de ne pas oublier les questions de santé et de sécurité au travail.

On ne peut pas, penser un modèle européen de santé globale quand on sait que plus de 200 000 travailleurs européens meurent de maladies professionnelles chaque année.

Penser la santé et la sécurité au travail c'est également anticiper les évolutions en cours et protéger les travailleurs des risques liés aux nouveaux modes d'organisation du travail, dans un contexte de transformation numérique, accéléré par la crise pandémique.

Le télétravail ne doit pas être une porte ouverte à la dégradation des conditions de travail et constituer une source supplémentaire d'atteinte à la santé des travailleurs.

Les partenaires sociaux, doivent ainsi être consultés et écoutés sur ces questions par la commission européenne, avant de fixer les objectifs d'une directive sur les risques psychosociaux et le bien-être au travail.

Pour le groupe FO, l'Europe de la santé doit également se construire autour d'une vision stratégique, qui intègre aussi bien les dimensions industrielles, car il faut avoir une autonomie dans la fabrication et la production de matériels et instruments essentiels au bon fonctionnement de notre système de santé, mais aussi, les dimensions pharmaceutiques, car l'UE ne peut pas rester dépendante des gros laboratoires pharmaceutiques mondiaux largement dominés par les Américains ou les Suisses, pour assurer son approvisionnement.

Il faut donc mettre en place une réelle filière européenne de la santé, avoir une politique économique et fiscale qui favorise sont développement et la création d'emploi et de richesse sur le sol européen.

Cette filière doit être facilitée par la mise en place d'une stratégie de formation et de recherche & développement de niveaux élevés, avec des investissements à la hauteur de l'enjeu.

La recherche publique doit jouer un rôle moteur.

Le groupe FO insiste sur la priorité que les pouvoirs publics doivent donner à la protection des données de santé, qui ne doivent être exposées à aucune faille de sécurité ou risquer d'être utilisées à d'autres fins en dehors des besoins du système de santé.

Elles doivent donc être hébergées en Europe par des hébergeurs de droit européen et soumises au droit européen de protection des données personnelles.

Le groupe FO remercie les rapporteurs et la commission pour ce travail et vote pour cet avis.